

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

INFORMATIONS

- La Ville a renouvelé l'opération des cahiers de vacances pour les enfants de la petite section au CM2 dans les écoles de Longperrier.
- Rentrée des classes le 01 septembre !
- Ouverture d'une crèche à Longperrier le 01 septembre
- Inscriptions au Centre de Loisirs : anticipez vos demandes, n'attendez pas !
- Mentions au bac ou brevet ; venez vous inscrire avec votre relevé en Mairie, avant le 26 août afin de recevoir un bon cadeau.

RÉFÉRENTIEL BUDGÉTAIRE ET COMPATIBLE M57

Une nouvelle norme comptable M 57 va s'appliquer de plein droit aux collectivités territoriales au 1er Janvier 2024. Elle concernera le budget général et celui du CCAS qui devra délibérer selon les mêmes termes. Les principaux apports induits par le passage à la M57 seront les suivants : un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues, un prérequis pour présenter un compte financier unique. L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes.

RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE & FINANCIER

Dès lors que le référentiel budgétaire et comptable M57 a été adopté, il y a lieu de doter la Commune d'un règlement Budgétaire et Financier. C'est chose faite lors du conseil du 21 juillet 2022.

- Canicule : N'hésitez pas à vous inscrire en Mairie en cas de nécessité.
- Fleurissement de la Commune : nous continuons l'embellissement commencé en 2020 en développant de nouvelles zones.
- Nouvel arrêté relatif à la gestion des chiens sur la Commune disponible sur le site de la mairie.
- Démarchage téléphonique attention ! Soyez vigilants s'agissant du démarchage téléphonique d'entreprises peu scrupuleuses.
- Goudronnage de la rue de Maincourt en cours suite aux travaux d'assainissement.

CARPF-CLECT

Plusieurs modifications sont intervenues en 2022 en ce qui concerne les compétences exercées par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France : le transfert d'équipements de lecture publique, le transfert de la voirie de la zone hôtelière de Moussy le Vieux, la rétrocession du golf de Roissy en France.

CARPF-EFFECTIFS DE POLICE INTERCOMMUNALE

Dix-sept communes ont choisi de mutualiser le service de police municipale à caractère intercommunal. Il est prévu une nouvelle augmentation des effectifs pour la commune de Dammartin-en-Goële, soit deux équivalents temps plein supplémentaires pour le tableau des effectifs de la CARPF. Bien que non concernées, toutes les communes sont consultées pour avis.

RETROUVEZ-NOUS SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA COMMUNE

Mairie de Longperrier et sur le site internet
[www.https://mairie-longperrier.fr/](https://mairie-longperrier.fr/)



TARIFS SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE À COMPTER DE LA RENTRÉE

En raison de la hausse du coût des matières premières et de l'énergie, les repas à la cantine devraient coûter plus chers à la rentrée. Cependant, la Municipalité a décidé de prendre cette augmentation à sa charge. Vous pourrez aussi découvrir sur le site de la Mairie les nouveaux tarifs du Centre de loisirs.

DÉNOMINATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Après concertation de l'équipe pédagogique, le nom de Rosa BONHEUR a été retenu pour dénomination de l'école maternelle.

CARPF AGGLO ROISSY_ MODIFICATION DES STATUTS

L'intérêt porté par la population et le succès de la mise en place du « Pass'agglo sport » a amené la CARPF à créer un « Pass'agglo culture ».

Ce dispositif sera déployé à partir de septembre 2022, selon les mêmes modalités que le « Pass'agglo sport » à savoir ;

Une aide financière aux familles d'un montant de 50 euros maximum par enfant et par an, accordée sans condition de ressources,

il concernera les adhésions et cotisations annuelles à des équipements publics ou des associations qui favorisent les pratiques culturelles ou dispensent des enseignements artistiques. Les champs disciplinaires retenus sont les suivants : musique, danse, théâtre, arts du cirque, arts plastiques et arts numériques.

Les bénéficiaires devront :

être âgés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année N+1, pour l'année N, résider dans l'une des 42 communes de la CARPF, être inscrits dans une association ou un équipement public du territoire.

MODIFICATION DU PLU N° 4

L'objectif poursuivi de cette 4^{ème} modification simplifiée du PLU est d'étendre le périmètre de la zone UBa afin d'être en adéquation avec le terrain d'assiette du projet de construction d'une résidence Sociale intergénérationnelle d'environ 56 logements.

Le dossier de modification ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations seront déposés à la mairie de LONGPERRIER pendant une durée d'un mois, du **05/09/2022 au 03/10/2022** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.